



ACTUALITE JURIDIQUE ET SOCIALE

Semaine du 13 au 17 juillet 2026

JURISPRUDENCE SOCIALE



❖ Travail durant un arrêt maladie : la réparation n'est pas automatique si le salarié en est à l'initiative

L'exécution d'une prestation de travail pour le compte de l'employeur au cours de la période pendant laquelle le contrat de travail est suspendu par l'effet d'un arrêt de travail pour cause de maladie engage la responsabilité de l'employeur et se résout uniquement par l'allocation de dommages et intérêts en indemnisation du préjudice subi, non par le versement d'un rappel de salaire (Cass. soc., 2 oct. 2024, n° 23-11.582).

Ce principe étant posé, un arrêt rendu le 1er juillet démontre qu'une telle réparation n'est pas toujours automatique. Une distinction doit en effet être opérée selon que l'employeur ou le salarié est à l'initiative de l'exécution d'un travail pendant cette période.

Dans le premier cas, la jurisprudence a déjà reconnu l'hypothèse d'un préjudice nécessairement causé au salarié, de sorte que le juge doit faire droit à la demande de dommages et intérêts.

Mais dans le second, le préjudice ne saurait être présumé et le salarié qui entend être indemnisé doit démontrer l'existence d'un préjudice

Cour de cassation, Chambre sociale, Arrêt n° 602 du 1 juillet 2026, Pourvoi n° 25-15.732



FRANCE TRAVAIL ET SON ENVIRONNEMENT

❖ Le Parlement européen valide la révision des règles d'indemnisation du chômage des frontaliers

Au terme de près de dix ans de négociations, le Parlement européen a définitivement approuvé, le 7 juillet, la révision des règles de coordination de la sécurité sociale pour les travailleurs mobiles de l'Union européenne, et notamment des règles d'assurance chômage pour les travailleurs transfrontaliers européens. Il reviendra prochainement au pays où le travailleur a cotisé de lui verser directement ses allocations chômage, lorsqu'il y justifie d'une période d'assurance continue de 22 semaines. À défaut, le frontalier restera indemnisé dans l'État de résidence. Une règle plus favorable à la France, où résident de nombreux demandeurs d'emploi ayant précédemment travaillé en Suisse et au Luxembourg principalement.

Proposition de règlement modificatif portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, adoptée par le Parlement européen le 7 juill. 2026

❖ Le Cnam pointe un accompagnement des chômeurs de plus en plus impersonnel

L'accompagnement proposé par France Travail déconcerte ou déçoit de nombreux chômeurs qui peinent à en comprendre le sens, ce qui en conduit certains à chercher du travail par d'autres moyens, souligne une publication du Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Fondée sur 57 entretiens menés entre 2022 et 2024, l'étude rappelle qu'à la création de l'ANPE en 1967, le modèle reposait sur « une intermédiation active » visant à « placer les personnes en veillant tout particulièrement aux plus vulnérables d'entre elles ». Mais sur fond de hausse du chômage et de contraintes budgétaires, l'organisme, devenu Pôle emploi puis France Travail, s'est progressivement recentré sur « la mise en visibilité de l'ensemble des offres d'emploi », si bien qu'aujourd'hui « l'accompagnement en tant que véritable soutien personnalisé aux demandeurs d'emploi est réservé aux moins autonomes d'entre eux », selon les autrices. Les entretiens font ressortir des critiques sur un accompagnement souvent « réduit à la seule prescription de prestations », une conseillère déplorant des convocations visant selon elle « plus à contrôler leur présence effective qu'à répondre à leurs attentes ». L'étude relève aussi qu'avant 2013, le travail des conseillers était organisé sur une base sectorielle, contre un portefeuille d'entreprises ou de demandeurs d'emploi aujourd'hui, et suggère de renforcer leur formation sur la relation aux entreprises. Source AFP

ACTU ECONOMIQUE ET SOCIALE



❖ La Défenseure des droits appelle à une politique globale de lutte contre la précarité

La Défenseure des droits formule plusieurs recommandations pour garantir l'accès aux droits des personnes en situation de précarité, dans le cinquième et dernier volet de son enquête « Accès aux droits », publiée le 9 juillet. Elle appelle d'abord à mener une politique de lutte contre la précarité globale et coordonnée, les politiques du logement, de l'emploi, de la santé et de l'accès aux droits ne pouvant être traitées en silo face à un phénomène multidimensionnel. Le deuxième axe vise à garantir l'accès aux services publics et à lutter contre le non-recours. L'institution recommande de délivrer une information claire et accessible, de garantir un accès omnicanal aux démarches et de renforcer l'accompagnement de proximité, avec un accès direct aux agents en charge des dossiers. Le troisième axe entend assurer l'effectivité des droits et l'égalité de traitement. En matière de logement, la Défenseure des droits préconise un encadrement des loyers et un renforcement des sanctions envers les communes ne respectant pas leurs objectifs de logements sociaux. Pour l'emploi, elle demande des procédures de recrutement non discriminantes. Enfin en matière de santé, elle propose de développer les dispositifs d'« aller vers », la médiation en santé et un droit à l'interprétariat.

❖ La nouvelle feuille de route de l'exécutif pour lutter contre les discriminations liées à l'origine

Le 6 juillet, le gouvernement a présenté la nouvelle mouture de son Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine. Applicable jusqu'en 2029, celui-ci contient plusieurs mesures qui concernent directement le monde du travail. Mise en place de campagnes régulières de testing à l'embauche, désignation de référents dédiés,

intégration d'indicateurs relatifs à la diversité : les entreprises sont appelées à s'investir davantage dans la prévention, l'identification, et la correction des discriminations.

Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2026-2029, 6 juill. 2026

❖ **Le CSR plaide pour une sous-indexation des retraites et un pilotage automatique du système à long terme**

Le Comité de suivi des retraites (CSR) a rendu public, le 9 juillet, son avis annuel. Il suggère à nouveau de sous-indexer la revalorisation des pensions de retraite, à hauteur de deux points au moins, au total, d'ici à 2030. Il propose aussi de reprendre, à compter de 2028, la montée en charge de la réforme des retraites interrompue l'an dernier. À plus long terme, c'est la hausse du taux d'emploi des seniors et de l'âge effectif de cessation d'activité qui ont sa préférence, dans un système au « pilotage rénové » pour en assurer la soutenabilité.

Comité de suivi des retraites, avis du 9 juill. 2026

❖ **Emmanuel Macron lance une mission sur le financement de la protection sociale**

Emmanuel Macron a confié à quatre experts une mission sur le financement de la protection sociale, qui doivent rendre fin 2026 un rapport consultatif pour « éclairer le débat public », selon une lettre du Président consultée le 10 juillet par l'AFP. Ce système, qualifié de « pilier de notre pacte républicain » mais « soumis à des défis majeurs », doit faire face au vieillissement de la population, à de « nouveaux risques comme celui de la dépendance ou les contraintes induites par la monoparentalité », ainsi qu'aux enjeux de la transition numérique et de l'intelligence artificielle. Le président souligne que « le facteur travail reste le premier contributeur au financement de la protection sociale, avec des conséquences tant sur la compétitivité de nos entreprises que sur le pouvoir d'achat des actifs », d'où une « tension » entre le besoin de financement du système et son poids sur l'économie et les rémunérations. Les experts, Marianne Kermoal-Berthomé, Pierre Ricordeau, Alexandra Roulet et Hippolyte d'Albis, devront dresser un état des lieux du modèle actuel et proposer des scénarios pour le refonder, en tenant compte de l'équité entre générations et de l'impact sur la pauvreté et les inégalités, en associant les partenaires sociaux à leurs travaux. Source AFP

CONDITIONS DE TRAVAIL

❖ **Le Haut-commissariat au plan appelle à négocier un cadre de travail pour les canicules avant 2027**

Le Haut-commissaire à la stratégie et au plan, Clément Beaune, a appelé le 9 juillet à des négociations obligatoires dans les branches professionnelles « avant l'été 2027 » pour adapter le travail aux canicules à répétition. Ces négociations viseraient à « prévoir un cadre clair et anticipé d'organisation collective du travail en cas de fortes chaleurs », selon un document du Haut-commissariat sous-titré « pour une France du frais ». Elles devraient porter sur la continuité ou non de l'activité, le régime salarial en cas de cessation d'activité, et l'adaptation des horaires, avec par exemple l'instauration d'une journée de 6 h 30 à 13 h 30. Le document précise toutefois que « l'adaptation des horaires au contexte caniculaire ne peut passer par une réponse nationale unique », en raison de la grande hétérogénéité des métiers et des modes

d'organisation du travail. Pour les services publics, ses auteurs proposent la création d'un régime horaire spécial, avec un décalage des ouvertures pour éviter les heures les plus chaudes. Le rapport encourage par ailleurs le développement de « refuges thermiques », des lieux frais et gratuits accessibles en moins de dix minutes, à l'image des écoles. Il propose également un « plan espaces baignables », visant à rénover les piscines publiques et à inciter des établissements privés à ouvrir leurs piscines au public lors des pics de chaleur. Source AFP

❖ Canicule : le HCSP préconise des négociations de branche pour adapter l'organisation du travail

Dans une note publiée le 10 juillet, le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) livre plusieurs pistes pour adapter durablement les modes d'organisation collective face à la survenue de fortes chaleurs. Il propose notamment que soit engagée, d'ici au printemps 2027, une négociation dans chaque branche professionnelle afin d'élaborer des plans d'organisation du travail applicables en cas de vigilance orange ou rouge de Météo-France, en complément des obligations déjà mises à la charge des employeurs.

HCSP, « Améliorer la vie face aux canicules : pour une France du frais », 10 juill. 2026

❖ La CGT présente son plan de lutte pour adapter le travail au changement climatique

La CGT a présenté le 9 juillet un plan de lutte pour l'adaptation des conditions de travail au changement climatique, alors que la France traverse sa troisième vague de chaleur de l'année. Le syndicat dénonce l'absence de « mesures garantissant la sécurité des travailleurs et des travailleuses sur leurs lieux de travail » comme il l'écrit dans un communiqué, estimant que « l'urgence impose de lutter contre le dérèglement climatique tout en anticipant les épisodes de forte chaleur ». Il appelle également à anticiper d'autres événements climatiques, comme les incendies, les inondations ou les sécheresses. Le plan propose de modifier rapidement la législation et les directives de l'État, de contraindre les employeurs à négocier sur les fortes chaleurs et à transformer les locaux de travail, de mettre en œuvre un plan d'ensemble pour adapter la société au dérèglement climatique, et de « lutter (vraiment) contre le dérèglement climatique ». La CGT met par ailleurs à disposition des salariés deux nouveaux outils depuis le 4 juillet : une enquête anonyme destinée à recueillir leurs témoignages et à faire valoir leurs revendications, ainsi qu'un indice de chaleur, premier outil du genre, gratuit et accessible à tous, permettant d'évaluer son exposition au risque sur son poste de travail.

❖ Un rapport sur la souffrance psychique au travail rejeté au Sénat

Une mission sénatoriale sur la souffrance psychique au travail a été enterrée ces derniers jours au Sénat faute de consensus, l'auteure du rapport dénonçant le 10 juillet l'attitude de la droite, responsable selon elle de cet échec. « La droite sénatoriale s'est enfermée dans une idéologie en rejetant en bloc un rapport pourtant équilibré, au motif qu'il fragiliserait les entreprises. Je le déplore », a dénoncé la sénatrice Annick Girardin, rapporteure de cette mission d'information chargée de formuler des recommandations contre ce phénomène pouvant mener au burn-out. Après plusieurs mois de travaux, le rapport a été rejeté à l'initiative de la droite et des centristes, majoritaires au Sénat, empêchant sa publication. Le RDSE, à l'origine de la mission, a regretté la mise à l'écart d'un rapport « essentiel à la prévention en matière de santé publique », qui proposait notamment de confier à une conférence d'experts l'élaboration d'une définition harmonisée de l'épuisement professionnel et d'ajouter « l'écoute des travailleurs » aux prin-

cipes de prévention du Code du travail. Un désaccord est notamment né sur l'hypothèse d'intégrer la souffrance psychique au tableau des maladies professionnelles, la sénatrice Les Républicains Pascale Gruny jugeant les préconisations de la rapporteure « très orientées ». Le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou avait lui-même reconnu l'absence de consensus, les organisations patronales étant peu favorables à cette évolution. Source AFP

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET AUTRES

❖ Les prix à la consommation ont diminué de 0,3 % en juin

En juin 2026, l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France diminue de 0,3 %, indique l'Insee le 10 juillet. Cette baisse des prix s'explique par le fort repli des prix de l'énergie (- 4,2 %, après + 0,6 %), tirés par ceux des produits pétroliers (- 7,0 %, après - 1,9 %). Sur un an, l'inflation atteint 1,8 %.

Insee, Etude n° 168 relative aux prix à la consommation en juin 2026, 10 juill. 2026